

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 02 mars 1937 Divers

n° 02

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 mars 1937

Numéro JO

n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro

31 mars 1937

TEXTE INTÉGRAL

à partir du 1 mars, la visite sa nitaire des postes détachés (Tadjourah, Dik kil. Ali Sabiet. Asseilah, P. M.) aura lieu une fois par mois, en principe le jeudi, par un médecin de la garnison de Djibouti, dans les conditions suivantes : 1er semaine : Dikkil; 22 semaine : Tadjourah ; 32 semaine : Asseilah; 42 semaine : Ali-Sabieh; Le transport du médecin sera effectué par un avion de la formation aérienne de Djibouti